Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 3.21. — TELEPHONE

Dans le Textile

REUNION DE FABRIQUE

Les ouvriers de l'apprêt et teinturerie Arnoult-Bayart, rue du Grand-Chemin se réuniront demain vendredi à 6 heures du soir, estaminet Bayart, angle des rues du Grand-Chemin et de l'Epeule.

Ordre du jour très important.

Un délégué du syndicat assistera à la réunion et y prendra la parole.

TROIS GAMINS QUI PROMETTENT

Hier, vers midi et demi, un agent a surpris rue Daubenton, vendant des fourrures et des statuettes, trois gamins de 13 à 15 ans.

Les ayant interrogés, il se trouva, en présence de leurs réponses embarrassées, dans l'obligation de les conduire au poste de police. Ces jeunes malfaiteurs se nomment Emmanuel Opsomer, âgé de 15 ans, demeurant à Wattrelos, fort Lillois, maisons Lepoutre ; Joseph Declerck, âgé de 13 ans, demeurant rue Milton, 22 et Julien Uytterhaeghen, âgé de 13 ans, demeurant à Wattrelos, rue Monge.

Ils ont avoué avoir volé les fourrures chez Henri Thieffry, Grande-Rue, 66 bis et les statuettes chez Louis Vercouteren, rue Latine, cour Germaine.

BON POUR LA GUYANE

Le service de sûreté a arrêté hier, Grande-Place, Jean Symays, âgé de 27 ans ,mécanicien sans domicile fixe.

Symays, qui a été condamné le 2 avril 1903 par le tribunal correctionnel de la Seine (10e Chambre) à 6 mois de prison et 10 ans d'interdiction de séjour, a été conduit à Lille, sous l'inculpation d'infraction à la loi sur les récidivistes.

UN VOL A LA GARE

M. Lâché, commissaire de police du 1er arrondissement a mis en état d'arrestation quatre camionneurs qui avaient dérobé en gare, un fromage de Hollande, pesant 5 kilos. Ce sont les nommés Liévin Charbonnier, 30 ans, demeurant rue Rossini ; Paul Wourlod, 34 ans, demeurant rue Miribel à Wattrelos ; J.-B. Bohée, 22 ans, rue des Couteaux à Wattrelos et Gustave Vanghersdele, 39 ans, demeurant rue Lacroix, 10 bis.

Les quatre camionneurs ont été déférés au parquet et ont été mis en liberté provisoire.

COUPS DE CANIF

Placide Beys, âgé de 30 ans, demeurant boulevard de Fourmies, porte très mal le prénom que lui donnèrent ses parents lors de sa naissance.

Etant en ballade il est entré à l'estaminet tenu par Louis Fourneau, angle de la rue Pierre-de-Roubaix et Avenue Julien-Lagache. Il eut une discussion avec un garçon brasseur Léopold Vanergroc, demeurant rue du Tilleul et sortant un canif il lui en porta un coup le blessant à la lèvre supérieure.

Le cabaretier qui avait voulu intervenir fut lui-même blessé à la main gauche.

UNE CHUTE

Dans la salle de préparation de la filature de MM. Etienne Motte et Cie, rue d'Alger, un peigneur, M. Jules Lericq, 65 ans, demeurant rue d'Avelghem, 121, s'est fait en tombant, une forte luxation de l'épaule droite. Un repos de quarante jours a été prescrit au blessé.

ACCIDENT EN GARE

Un homme d'équipe de la gare Annexe, M. Alfred Hanque, 30 ans, demeurant rue Malesherbes, 7, a été victime d'un accident. En repliant un peu brusquement le disque de manœuvre d'un train, la glace de ce disque se brisa blessant gravement M. Hanque au pouce droit.

TOMBE DE SON CAMION

M. Oscar Duquenne, 32 ans, demeurant rue Saint-Pierre, 61, à Croix, domestique chez M. Félix Delattre, négociant en charbon, conduisait du combustible en Belgique. Sur la route de Mouscron à Luingne, le charretier tomba de son véhicule et se fit des contusions au côté gauche, et au pied gauche qui fut écrasé. Un repos de plusieurs semaines sera nécessaire au rétablissement du blessé.

LES BRULURES

Chez MM. Félix Vanoutryve et Cie, teinturiers, boulevard d'Armentières, un ouvrier, M. Joseph Dupire, 20 ans, demeurant rue du Progrès, à Croix, en glissant en bas d'un pont, a heurté une cuve remplie d'eau bouillante. Le coude droit a été gravement brûlé par des éclaboussures du liquide.

MORT SUBITE

M. Charles Deborgher, âgé de 84 ans, ancien commissionnaire habitant seul, rue des Arts, cour Mozart, 11, n'avait pas été aperçu par ses voisins depuis quelque temps. Ils informèrent M. Delteil, commissaire de police du 2e arrondissement qui se rendit au domicile de l'octogénaire. Celui-ci fut trouvé mort dans son lit. Le cadavre a été conduit à la morgue où il a été examiné par M. le docteur Labbé, médecin-légiste. Le décès est attribué à une congestion cérébrale.

CE QUE RAPPORTA L'OCTROI

L'octroi a rapporté pendant l'année 1910, la somme de 2. 625.856 fr. 64. Il avait rapporté en 1909, la somme de 2. 527.904 fr. 53.

C'est donc une augmentation de recettes de 97.952 fr. 11 et un excédent de 200.856 fr. 64, sur les évaluations budgétaires.

L'augmentation porte sur tous les chapitres sauf celui des combustibles qui a baissé de 40.577 francs.

BRIS DE CLOTURE

Procès-verbal a été dressé à Charles Florquin, âgé de 31 ans, cabaretier, demeurant boulevard de Belfort, 35, pour bris de clôture commis dimanche dernier chez sa tante rue de Bouvines, cour Fontier

LA GUERRE AUX TOUTOUS

Le service de la fourrière a capturé quatre chiens dans la journée de mardi.

A QUI LA FOURRURE ?

Louis Debaisieux, demeurant 63, rue Jacquard, a ramassé Grande-Place, le 2 janvier, une fourrure qu'une dame venait de laisser tomber en montant dans un tramway.

LES FETES DU TRICHON

L'ancien comité des fêtes du Tricion, renforcé de plusieurs personnalités du quartier ,s'est réuni mardi soir à 9 heures au Café Camille Delrœux, à l'effet de constituer un nouveau comité chargé d'organiser les fêtes de 1911.

A l'unanimité, le nouveau comité a été formé comme suit :

Président honoraire, M. Théophile Meyer; président, M. Auguste Tiers ; vice-président, M. Victor Kerkhove ; trésorier, M. Jean Desruelles ; secrétaire général, M. Georges Delcambre ; secrétaire adjoint, M. Auguste Potage ; commissaires généraux, MM Edouard Catteau, Ferdinand Lefebvre ;

Membres : MM. Albert Duhamel, Jules Baas, Emile Chombart, Achille Delporte, Eugène Lecomte, Edouard Gruet, Edouard Janssens, Georges Lechantre, Georges Boussier et Jules Marx.

Les fêtes du quartier du Trichon auront lieu les 25 et 28 mai prochain et le nouveau comité a l'intention de faire tout son possible pour que ces fêtes soient le digne pendant de celles de 1908.

Eclairage électrique

La « Société ROUBAISIENNE D'ECLAIRAGE PAR LE GAZ ET L'ELECTRICITE », Concessionnaire de la Ville de Roubaix, procédant actuellement à l'établissement de son réseau d'électricité, desservira les Abonnés dans l'ordre de leur inscription, au fur et à mesure de l'achèvement des diverses section du Réseau.

ROUBAIX est la ville de France où l'éclairage coûte le moins cher.

S'adresser au bureau provisoire : 36, Grande-Rue, Roubaix.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

CERCLE MODERNE. — En raison du concert de dimanche prochain, les répétitions auront lieu comme suit :

Section symphonique : ce soir, à 8 heures très précises.

Section dramatique : ce soir, à 8 heures très précises.

Section chorale mixte : demain soir, à 8 heures très précises, répétition générale.

Dimanche soir, à 4 heures préoises, réunion au siège pour toutes les sections.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 4 janvier 1911

Naissances. — Félix Florin, rue de Naples, 6. — Arthur Largillier, rue Saint-Antoine, cour Desfontaines, 3. — Julienne Dellacherie, rue de la Longue-Chemise, 20. — Eugène Moulin, boulevard Gambetta, 260.

Décès. — Joséphine Dombret, 77 ans, sans profession, boulevard de Strasbourg, 7. — Flore Seys, 71 ans, sans profession, rue Christophe Colomb, 41 — Joséphine Quiévryn, 41 ans, rue de Tunis, 50, cour Copeyns, 2 — Arthur Petit, 18 ans, tisserand, rue Courcelles, 1 — Jean Bauduin, 31 ans, typographe, rue d'Alger, 122 — Julie Martin, 74 ans, sans profession, avenue Julien Lagache.

CROIX

ETAT-CIVIL de CROIX. — *Naissance.* — Ryckewaert Gustave, quai du Canal.

Décès. — Bernard Chirlette, 41 ans, ménagère, rue de Tripoli, 10. — Roussel Marie, 61 ans, ménagère, rue Kléber, 145.

WATTRELOS

NOS CAMBRIOLEURS OPERENT. — Des voleurs ont fracturé la devanture de l'épicerie Odoux, au Sapin-Vert et ont volé diverses marchandises, notamment des jupons, blouses, caleçons, tabliers, etc.

Le tout est estimé 50 francs.

Mort subite

Hier après-midi est mort subitement à son domicile et en l'absence des siens, M. Jean-Baptiste Boussemart, cultivateur, au Petit Lannoy.

C'est une personne étrangère, se rendant à la ferme, qui découvrit le corps inanimé de l'infortuné qui avait succombé à une crise cardiaque, laissant une veuve et cinq petits enfants en bas-âge.

Informé aussitôt du malheur, un parent, M. Henri Delecroix, maire d'Hem, se chargea de la pénible mission d'en instruire Mme Boussemart et sa famille.

Leur douleur, on le conçoit, est grande. Le défunt, dont les funérailles auront lieu demain vendredi à neuf heures et demie, jouissait de l'estime générale.

A DEUX DOIGTS D'UN SCALPAGE. — Flore Fichelle, 15 ans, épeuleuse, à l'usine Bétremieux Aimé fils, a eu, en se baissant au cours de son travail, la chevelure prise dans une cannetière en marche.

A ses cris, on arrêta heureusement assez tôt le métier. La malheureuse avait les cheveux arrachés et le cuir chevelu contusionné Elle a reçu les soins empressés du docteur Parmentier.

GAZETTE TOURQUENNOISE

Renversé par un cheval
un homme est grièvement blessé

Un accident qui pourrait avoir des suites funestes est arrivé hier rue Nationale.

Jules Guermonprez, âgé de 21 ans, demeurant au Risquons-Tout et employé chez Paul et Jean Six revenait de chez le maréchal, ramenant un cheval.

Voulant éviter une voiture, rue Nationale, il fit ranger son canasson. Celui-ci, en opérant le mouvement glissa et projeta Guermonprez dans la vitrine de l'estaminet du « Violon d'Or ».

Le domestique qui porte des contusions au genou et à la jambe gauche et une plaie très grave à l'oreille a été reconduit chez lui. Le docteur ne peut se prononcer.

ON ARRETE UN FRAUDEUR

Les douaniers de la Marlière, ont arrêté Valère Cusseau, âgé de seize ans, demeurant rue de la Croix-Blanche.

Il était porteur de trois mille allumettes valant trois francs.

VOL D'UN JAMBON

M. Alphonse Catteau, boucher charcutier rue du Chêne-Houplines, a constaté hier dans l'après-midi qu'au audacieux malfaiteur profitant d'un instant où il avait du s'absenter avait enlevé un jambon d'une vingtaine de francs qui pendait dans son magasin.

PAS POUR CONSERVER

M. Alfred Desprez, épicier, rue du Pont-Rompu, 77, a été visité par un certain nombre de gaillards, aux dents longues, qui, après avoir brisé un volet et une vitre de son magasin, ont enlevé un certain nombre de boîtes de conserves.

ETAT-CIVIL

de TOURCOING du 4 janvier 1911

Naissances. — Nelly Eckhaut, rue de Wattignies, 3. — Blanche Schabanel, Grand'Place, 11.

Décès. — Charles Flipo, 60 ans, sans profession, rue Lamartine, 69. — Justine Delva, 71 ans, sans profession, rue d'Havré, 3. — Rosalie Picavet, 73 ans, sans profession, rue d'Havré, 3. — Henri-Jean Cau, 48 ans, sans profession, rue de Gand, 88.

LILLE

Les écumeurs d'étalages

Rue de Béthune

Il était une heure du soir, lorsqu'une dame d'un certain âge, circulait autour des rayons remplis de marchandises diverses du bazar situé au numéro 49 de la rue de Béthune.

Après avoir jeté un regard autour d'elle, l'inconnue subtilisait un sac à main pour dame et le faisait disparaître sous son long manteau.

Malheureusement pour la voleuse, elle avait été aperçue par un employé du bazar qui résolument alla barrer la route à cette femme qui se disposait à gagner hâtivement la rue.

Quoique se voyant prise, la voleuse tenta de nier le fait, puis se ravisant, elle s'offrit à payer le sac qu'elle tenait sous le bras.

Conduite devant M. Ducreux, commissaire du 4e arrondissement, elle fut interrogée et ayant passé des aveux fut mise au violon.

C'est une nommée Maria Pillot, 49 ans, domiciliée 7, rue de la Monnaie.

Une perquisition faite à son domicile fit découvrir plusieurs sacs à main qui ont été reconnus pour avoir été volés au bazar de la rue de Béthune.

La voleuse sera déférée aujourd'hui au parquet.

Place Jacquart

Légèrement éméché, le garde-malade Barthélemy Spebroucq, 45 ans, domicilié chez un copain, 40, rue de Poids, déambulait hier vers 3 heures sur la place Jacquart lorsqu'une fâcheuse idée germa dans son cerveau embruni par l'alcool.

Avisant une superbe valise à l'étalage de M. Juste, marchand d'articles de voyages au numéro 13 de la place précitée, il s'en empara et,le plus tranquillement du monde continua son chemin.

Il longeait la rue du Plat, se dirigeant vers la rue du Molinel, lorsqu'il fut sommairement appréhendé par les agents de sûreté Baron et Huin, qui venaient d'être avisés par un gamin du vol dont Spebroucq s'était rendu coupable.

Conduit au poste du 4e arrondissement, le voleur a été maintenu en état d'arrestation et sera déféré au parquet aujourd'hui.

La journée des Tamponneurs

Un wattman blessé

Vers 10 heures du matin hier mercredi, le car E 552 passant place aux Bleuets tamponna un chariot chargé de sacs de coke, de la compagnie du gaz de Wazemmes.

Sous la violence du choc un carreau du tramway vola en éclats et la tôle d'avant du véhicule fut enfoncée.

Blessé à la jambe, le wattman continua néanmoins son service et refusa de donner son nom à l'agent qui verbalisa.

LES ACCIDENTS

Renversée par un auto

Le jeune Henri Vandaele, 13 ans, employé chez M. Debosque, 275, rue des Postes, traversait hier mercredi vers midi 45, la rue de Paris, lorsqu'il fut pris en écharpe par l'auto que conduisait le chauffeur Edouard Laignel, au service de la maison Thompson-Houston de Lesquin.

L'enfant fut projeté sur la chaussée et dans sa chute se contusionna au pied gauche.

Après avoir reçu des soins dans une pharmacie, le jeune blessé a pu regagner seul son domicile cité Lamblin, 5, à Thumesnil.

Maudit pylone

A 5 heures du soir, Mme Marie Lemaître, 37 ans, ménagère, domiciliée rue des Etaques, traversait la place Philippe-Lebon, tenant dans ses bras un jeune enfant.

Soudain, ayant voulu se garer d'un tramway, la ménagère qui a la vue faible, alla se jeter sur un pylone et se contusionna au front.

On s'empressa de relever la blessée qui, transportée dans une pharmacie voisine, y reçut les soins d'un docteur.

Mme Lemaître put ensuite regagner seule son logis.

Au Parquet

Le sacristain du Capreau

Le sacristain de l'église du Capreau, le jeune Lepers, inculpé d'incendie volontaire, passera en Correctionnelle samedi prochain 14 janvier.

Cette affaire des plus bizarres, qui fut suivie avec un vif intérêt par le public et notamment par les habitants de Wasquehal, attirera certainement un grand nombre de curieux le jour où elle sera jugée.

Lepers, comparaîtra à la barre comme prévenu libre.

Je ne fume que le NIL

BIZARRE VOYAGEUSE

Vers une heure du matin, hier, arrivait par le train venant de Calais une jeune fille qui déclara au contrôleur n'avoir point de ticket, ni d'argent pour payer la place qu'elle s'était octroyée en 3e classe.

Conduite aux bureaux de la brigade mobile, elle dit au commissaire de police qui l'interrogeait se nommer Duval, puis, savamment « cuisinée », finit par donner un autre état civil : Victorine Doudelot « J'ai 25 ans, ajouta-t-elle, et suis couturière de ma profession, j'ai quitté mes parents à la suite de dissentiments. Pendant quelque temps, j'ai été employée à Boulogne et Calais et je venais à Lille pour m'y engager en qualité de domestique.

Questionnée sur son domicile, Victorine Doudelot se refusa énergiquement à le faire connaître. Comme elle n'avait sur elle ni papiers ni numéraire, on la mit en état d'arrestation et hier dans l'après-midi elle était déférée au Parquet, sous l'inculpation d'infraction à la police des chemins de fer et vagabondage La jeune Victorine est d'une taille assez élevée 1 m. 68. Ses cheveux et sourcils sont de couleur châtain foncé, elle porte en outre une cicatrice au-dessus du sourcil droit.

D'après les premiers renseignements recueillis, la bizarre voyageuse aurait habité pendant un certain temps à Boulogne-sur-Mer rue Bonmarsund prolongée.

LE SUCRE BEGHIN

SE RECONNAIT A SA BLANCHEUR ET A SA FONTE REGULIERE

UN INCIDENT FACHEUX

Le 1er janvier, un habitant de la rue de Wattignies, M. Gustave Sautens, demeurant cour Marchaux était décédé et la famille après avoir été faire la déclaration de décès à la mairie lundi matin avait fixé la date des funérailles au mardi 3 janvier, à 7 heures et demie du matin.

Ayant attendu vainement l'arrivée du médecin de l'état-civil qui devait délivrer le permis d'inhumer les parents du défunt virent une heure après l'heure fixée pour l'enterrement partir le corbillard dont le conducteur ne pouvait pas attendre plus longtemps.

A 10 heures, le médecin arriva enfin, déclarant pour excuser son retard qu'il n'avait été prévenu que la veille dans la soirée.

En possession du permis d'inhumer, un parent du défunt téléphona à de nombreuses reprises à l'administration des pompes funèbres qui ne put que vers midi envoyer un corbillard.

Après cette longue attente due à l'absence de permis d'inhumer, la famille qui avait vu partir un à un tous les assistants venus au convoi, put alors conduire le parent au cimetière.

Une « bordée » qui coûte cher

Mécanicien-chauffeur à bord d'un navire marchand du Havre, Louis Le Moal, 25 ans, était venu à Boulogne à l'occasion de la nouvelle année.

Profitant de la circonstance, le marin résolut de venir tirer une « bordée » dans la capitale des Flandres et il débarquait l'autre soir à Lille.

Sur la place de la Gare, Le Moal suivant son idée de « folle noce », aborda un passant en le priant de vouloir bien lui indiquer l'estaminet portant le numéro 39 de la rue des Robleds.

Le marin s'y rendit incontinent et trouva dans cet établissement une jeune personne de mœurs peu farouches qui voulut bien l'aider à passer le temps.

Cette dernière, Marguerite Delforterie, 25 ans, l'invita même à goûter les douceurs de son « home » qui se trouve au premier étage du cabaret.

Le couple s'y rendit, mais il fut suivi peu d'instants après par une amie de Marguerite, Augustine Dubail, 21 ans, qui, elle, s'occupa à fouiller les poches des vêtements du marin

Ce dernier s'étant aperçu de la scène résolut de mettre son portemonnaie en sûreté en allant le confier au cabaretier. S'étant vêtu sommairement il s'apprêtait à sortir de la chambre lorsqu'il se heurta à un individu qui crut être le cabaretier et auquel il remit son portemonnaie contenant 110 francs.

Malheureusement pour lui l'amoureux marin s'était trompé car il avait remis sa bourse au protecteur de son amie de passage, Jules Dupuis, 25 ans, qui se hâta de filer avec le magot.

Et le lendemain matin, Le Moal ayant constaté la disparition de sa belle de nuit, apprit ensuite qu'il avait été volé.

Par bonheur il avait encore sur lui son billet de chemin de fer pour le Havre et il put ainsi regagner cette ville en emportant de Lille un inoubliable souvenir.

Mise au courant de cette aventure la police recherche le trio Delforterie-Dubail-Dupuis qui est disparu.

LES EXPLOITS D'UN FANATIQUE

Nous avons relaté hier les exploits d'un nommé Emile Dupuis, 25 ans, demeurant 40, rue Sainte-Catherine, qui, adversaire de la Pensée Libre en a dans le domicile de la famille Béalle, cité Delattre, 50, rue des Rogations, et se livra à des faits inqualifiables.

Dupuis, qui au moment de son arrestation s'était furieusement rebellé contre les agents et avait blessé l'un d'eux, a été interrogé hier par M. Roussenac, commissaire du quartier.

Le fanatique Dupuis a eu une attitude piteuse en présence du magistrat et a cherché à excuser ses exploits en les plaçant sur le compte de l'ivresse.

Un rapport détaillé a été adressé à M. le procureur de la République, et Dupuis a été déféré au parquet sous les inculpations de coups, rebellion et outrages à agents.

SCENE DE VIOLENCES DANS UN BAL

Après deux jours de recherches, la police a réussi à appréhender le journalier Jean Vandeputte, 18 ans, demeurant 33, rue Magenta, qui dimanche dernier gifla sa maîtresse et brutalisa Mme Cougnet, cabaretière 102, rue de Juliers et son fils qui avaient voulu intervenir afin de rétablir l'ordre dans leur bal.

Vandeputte a été amené devant M. Roussenac, commissaire, qui après l'avoir interrogé le gratifia d'un procès-verbal pour coups et blessures.

Le brutal Jean, qui a affirmé ne se souvenir de rien de cette scène, a été laissé en liberté provisoire.

Sucre Delerue
est le MEILLEUR et le plus PUR

PRENEZ GARDE A EDGAR !

Le manœuvre de maçon, Edgar Lemaître, 27 ans, sujet belge, domicilié 10, rue Philippe-de-Comines, est un individu dont il faut plutôt fuir la compagnie, en raison de ses indélicatesses.

Le 1er janvier, se trouvant à l'estaminet Hof ,rue Montaigne, il subtilisa une somme de 3 fr. 20 enfermée dans un petit sac à main que la jeune Cœuwès, qui se trouvait en compagnie de son père, dans l'établissement, avait momentanément abandonné sur une table.

Ayant réussi à dépister la police qui le recherchait, Edgar se rendait mardi après-midi chez les époux Depuis, demeurant rue Montaigne, cour Benjamin, 4, sous le prétexte de leur faire ses adieux car il quittait la France, disait-il, pour rentrer en Belgique.

Profitant d'une courte absence de Mme Depuis, Lemaître subtilisa une montre en argent qui se trouvait dans un meuble.

S'étant aperçu du vol, peu après le départ du belge, M. Depuis se mit à sa recherche et l'ayant retrouvé, lui fit avouer qu'il avait enlevé la montre et le força à la lui rendre.

Conduit devant M. Videt, commissaire du 7e arrondissement, Lemaître avoua être l'auteur des deux vols.

Il sera déféré aujourd'hui au parquet.

NOTRE ALMANACH
300 pages pour 0 fr. 40
est en vente partout
FRANCO PAR LA POSTE 0 fr 55 CENT.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

FRELINGHIEN

Mort de misère

ON RETIRE DE LA LYS, LE CADAVRE D'UN PAVEUR QUI S'ETAIT JETE A L'EAU.

On a retiré de la Lys, hier après-midi, le cadavre d'un paveur, Jules-César Cousin, 56 ans, natif de Fleurbaix, demeurant à Armentières, rue Béranger, 23.

Il résulte de l'enquête ouverte par M. Delhaye, maréchal des logis de gendarmerie, que l'ouvrier a dû se jeter à l'eau, dans la soirée de lundi, après avoir cherché à se loger dans la commune. Ce désespéré, d'après divers certificats médicaux trouvés dans les poches de ses vêtements, ne pouvait plus continuer sa profession de paveur, ni se livrer à une profession active.

Il se trouvait dans une navrante misère et c'est certainement ce qui l'a poussé à mettre fin à ses jours.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

GRAVELINES

LES DRAMES DE LA MER

DEUX BATEAUX A LA COTE. — L'EQUIPAGE PARVIENT A SE SAUVER.

La mer aux vagues perfides a failli hier faire encore des victimes dans nos parages.

Deux bateaux de pêche de Gravelines, le 496 et le 466 rentraient au port hier vers 5 heures, mais la mer étant déjà trop basse, ils échouèrent sur la plage.

L'un d'eux, le 466 appartenant à M. Benoist Fournier et conduit par lui, ne tarda pas à « talonner » effroyablement et les deux hommes qui le montaient durent bientôt se jeter à la mer pour regagner le rivage. Le bateau se brisa en deux et les deux parties de la coque partirent à la dérive de côtés différents pour enfin s'échouer définitivement sur la côte, à l'ouest de la jetée de Grand-Fort-Philippe.

Le 496 fut plus heureux. Lorsqu'il fut abandonné par son équipage, il se posa sur la grève, d'où il sera possible de le renflouer. Il appartient à M. Charles Dumont, de Grand-Fort-Philippe.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

LECLUSE

Un mort inconnu

On découvre près de Lécluse le cadavre d'un vieillard dont l'identité n'a pu être établie

On a fait hier la découverte du cadavre d'un vieillard, au lieu dit « Pont des Sots », à 1500 mètres de Lécluse. Le cadavre portait des vêtements trempés. On croit que le vieillard sera tombé dans le cours d'eau dénommé « Petite Sensée », aura réussi à s'en tirer, puis sera tombé, frappé de congestion.

Des empreintes de doigts, trouvées sur les bords de la « Petite Sensée » rendent cette hypothèse plausible.

On n'a pas, à l'heure où nous écrivons, réussi à établir de façon définitive, l'identité du mort.

Dans une des poches de celui-ci, on a trouvé un porte-monnaie neuf contenant 3 pièces de 5 centimes et un mouchoir sans initiales. On croit que le mort est un nommé Drapier, originaire de Dury (Pas-de-Calais). D'autres voient en lui un nommé Coquelle, de Dury. D'autres enfin croient qu'il s'agit d'un pensionnaire de l'Hospice d'Estrées.

La gendarmerie enquête.

ESCAUTPONT

La colère qui tue

AU COURS D'UNE DISPUTE AVEC UN DE SES CAMARADES UN OUVRIER VERRIER EST TRES GRIEVEMENT BLESSE

Hier matin, deux ouvriers des verreries d'Escautpont, les nommés Payen, âgé de 40 ans et Monféry Hector, âgé de 20 ans, eurent au cours de leur travail une discussion qui malheureusement s'envenima et fut très préjudiciable pour Monféry. En effet, ce dernier reçut au bas-ventre un coup de pied qui le blessa grièvement. Le docteur des établissements, M. Guéry, lui donna les premiers soins et trouva l'état de la victime très grave.

La famille de Monféry a déposé une plainte.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

VILLERS-OUTREAUX

Une rixe sanglante

L'UN DES BELLIGERANTS EST GRIEVEMENT BLESSE

Avant-hier, vers 4 heures de l'après-midi, une violente discussion s'élevait entre les nommés Dollez et Carpentier, habitant tous deux Villers-Outréaux.

Après avoir échangé de vifs propos, les deux belligérants en vinrent aux mains, puis Carpentier, s'armant d'un « linet » poursuivit son adversaire et lui en porta plusieurs coups.

Le lendemain Dollez se plaignit d'avoir reçu un coup de couteau au cours de la bagarre M. le docteur Liber, appelé à donner des soins au blessé, constata en effet, que ce dernier avait été frappé avec un instrument tranchant, qui avait atteint la partie supérieure du poumon gauche.

Les gendarmes de Clary se sont rendus sur les lieux et ont procédé à une enquête sur ces faits de véritable sauvagerie qui ont provoqué dans la commune une vive émotion.

Le sieur Carpentier, interrogé, a reconnu certains faits relevés à sa charge, mais il s'est défendu énergiquement d'avoir porté un coup de couteau à Dollez.

L'état du blessé inspire de vives inquiétudes à son entourage.

PAS-DE-CALAIS

GRAVE ACCIDENT DE MINE

Un accident dont les suites seront peut-être mortelles s'est produit hier matin à la fosse n° 4 des mines de Lens.

Un coupeur de mur, François Lancry, 34 ans, était occupé dans les travaux de la veine Nella, quand une pierre se détachant du toit vint l'atteindre à la tête et le projeta violemment à terre.

Relevé inanimé, le malheureux ouvrier fut remonté au jour où l'on constata qu'il était grièvement blessé ; on craint une fracture du crâne.

Lancry a été reconduit à son domicile, à Thélus.

Le citoyen Huleux, délégué mineur, a immédiatement commencé son enquête.

BULLY-GRENAY

Un vieillard tué par une voiture

Un pénible accident est arrivé hier vers 6 heures du soir, rue de la Gare.

Un pensionnaire de l'hospice de Festubert, Léandre Legrand, âgé de 68 ans; passait dans cette rue quand il fut atteint par le timon d'une voiture à 4 roues, attelée de deux chevaux appartenant à M. Hennebelle, marchand de chaussures, à Bully.

Le vieillard fut renversé sur la chaussée et grièvement blessé à la tête et aux reins. Malgré tous les soins qui lui furent prodigués, le malheureux a succombé à ses blessures.

PONT-A-VENDIN

Cambriolage de la gare

Des malfaiteurs, restés inconnus, s'introduisent nuitamment dans la gare, s'attaquent au coffre-fort qui résiste, puis s'emparent de deux colis

La bande des briseurs de carreaux étend le théâtre de ses exploits. Ils ont quitté avant-hier Lens et sa banlieue pour venir opérer à Pont-en-Vendin.

Au cours de la nuit ils ont démastiqué un carreau de la porte du bureau de la grande vitesse et fait jouer le pêne. Une fois dans la place ils se sont attaqués au coffre-fort, à coups de pince-monseigneur. Mais le coffre-fort résista victorieusement à leurs efforts. En désespoir de cause ils se rabattirent sur un placard en bois qu'ils défoncèrent et où ils trouvèrent quelques fournitures de bureau qu'ils emportèrent.

Ayant trouvé dans le bureau la clef de la Consigne des marchandises, ils ouvrirent la porte de cette salle et firent alors main-basse sur deux colis, l'un de chaussures, l'autre de bonneterie. Ils se retirèrent ensuite sans être inquiétés.

La gendarmerie a ouvert une enquête et a recueilli quelques dépositions qui permettent d'établir que le vol a été commis vers une heure du matin, par trois individus que l'on recherche activement.

SAMER

Une usine est la proie des flammes

Un incendie s'est déclaré l'avant-dernière nuit à l'usine à ciment Douez frères, située entre Samer et Tingry, près de la ligne du chemin de fer.

Une centaine d'habitants environ accoururent prêter aide et assistance aux pompiers et aux gendarmes. Les pompes déversèrent sur le brasier d'énormes jets qui eurent vite fait de ralentir la marche de l'incendie. Vers quatre heures, tout danger était écarté ; seuls, quelques ouvriers restèrent sur le lieu, afin de parer à toute éventualité.

On ne connaît pas encore exactement les causes de l'incendie. Un seul ouvrier sur les quatre ou cinq de la tonnellerie, a travaillé lundi dernier, qui était jour férié.

Les bâtiments et la marchandise étaient couverts par une assurance.

ARRAS

LE MEURTRE DE DROCOURT

La femme Devos née Euphrasie Windels, 28 ans, ménagère, née à Hulluin, condamnée, le 8 octobre dernier, à deux mois de prison par défaut, pour coups portés à Jules Noé, qui fut retrouvé dans un puits à Drocourt et dont les meurtriers n'ont jamais été découverts, est actuellement de retour de Belgique.

Elle vient de faire opposition au jugement qui l'a condamnée.

AIRE-SUR-LA-LYS

Une fillette à l'eau

Une fillette de 7 ans, la petite A. Faucon, s'en allait à l'école de Boëseghem avec des compagnes, quand en franchissant la passerelle jetée sur la Melde, elle tomba dans la rivière, à Widdebrouck.

Par bonheur, pour cette enfant, M. Emile Mametz Beulque qui travaillait dans un champ voisin entendit les cris d'alarme et put accourir assez vite pour retirer à temps la petite Faucon de sa périlleuse position.

Félicitations au sauveteur.

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 4 janvier 1911

POUR UN FROMAGE. — Moulot Paul, Vangorsdaele Gustave, Bohée Jean-Baptiste et Charbonnier Louis, avisant ces jours derniers, sur les quais de la gare, un panier de fromages, s'emparèrent d'un superbe « Hollande » dont la croûte dorée, saupoudrée d'argent fin, leur semblait devoir recéler une chair ferme à souhait, savoureuse et légère.

Au moment du partage une dispute s'éleva, ce qui attira l'attention d'un policier et provoqua l'arrestation du quatuor d'indélicats gourmets.

Moulot Paul est condamné à 6 jours de prison, les trois autres à la même peine mais mitigée par le sursis.

LE MEUNIER, LE MAIRE ET LE CABARETIER. — Ebblinghem est une toute petite commune de l'arrondissement d'Hazebrouck. Elle compte 611 habitants dont 189 sont électeurs. Ce qui n'empêche pas qu'Ebblinghem est secouée par de violentes luttes intestines ; que le curé, le maire, l'instituteur, le meunier et les cabaretiers de l'endroit sont tous animés les uns contre les autres ; qu'à propos du beau temps ou de la pluie, de l'état des récoltes, de la santé du bétail de M. Y., de la fidélité de la femme de M. Z., on politicaille sans répit, on s'accuse mutuellement de trahir la République, on sacre des héros ou on fustige des traîtres.

Si Balzac était né à Ebblinghem, il aurait certainement fait un chef-d'œuvre de plus en décrivant les mœurs de ce hameau flamand sur lequel règne comme maire M. De Mariol.

Or, M. De Mariol, le 19 février 1909, a pris un arrêté interdisant la création de nouveaux débits de boissons à une distance inférieure à 500 mètres, autour des édifices publics. Cet arrêté est d'ailleurs légal. Seulement il n'aurait pas été publié et affiché régulièrement : d'autre part, il aurait été pris dans un but tout autre que celui prévu par le législateur.

Une société coopérative qui a pour but le concassage et le battage du blé est allée s'installer à Ebblinghem, faisant ainsi concurrence au meunier de la commune qui se trouve être précisément locataire et ami de M. le Maire. Or, M. Demay, le mécanicien de la nouvelle société, avec l'approbation de ses patrons, voulut ouvrir un estaminet. Il alla demander à M. le maire l'autorisation nécessaire et M. le maire lui opposa l'arrêté municipal en question, arrêté qu'il aurait pris justement quand on commença à parler dans la commune, du projet de M. Demay de s'établir cabaretier.

M. De Mariol refusa donc l'autorisation sollicitée et celà, bien entendu, lui valut l'approbation unanime des cabaretiers déjà établis et qui redoutaient ce nouveau concurrent mais cela causa aussi une indescriptible émotion dans le village qui se divisa aussitôt en deux clans « les Mariol » et « les Demay ».

Le postulant au titre de cabaretier ne tint aucun compte du refus d'autorisation du premier magistrat de la commune et fut donc poursuivi par ce dernier d'abord devant le juge de paix, puis devant le tribunal d'Hazebrouck, ensuite devant la Cour de Cassation qui renvoya la cause devant le tribunal correctionnel de Lille.

A l'audience, l'avocat de Demay compare M. De Mariol à Louis XIV et montre tous les vilains dessous de l'histoire, rancunes personnelles, querelles politiques, haines mesquines et, vraiment, le tableau qu'il brosse est peu flatteur aussi bien pour le maire que pour ses électeurs.

Le Tribunal met l'affaire en délibéré, le jugement sera rendu à huitaine.

PLUIE DE PAPIER TIMBRE. — Deux cultivateurs de Mouchain, MM. Valencelle et Decreux font opposition à un jugement les condamnant, le premier à 25 francs, le second à 50 francs d'amende et solidairement au payement de dommages-intérêts pour avoir chassé sur des terres réservées le 26 septembre dernier.

Ils font plaider la nullité des assignations lancées contre eux — Devaux en a reçu huit pour son compte et elles coûtent en moyenne 25 francs — pour défaut de signature et pour n'avoir pas été remises aux intéressés par l'huissier lui-même.

Cette procédure donne lieu à de violents incidents entre l'avocat de la partie civile et les avocats des défendeurs. D'autre part un amusant défilé de témoins pittoresques vient réjouir le public. A un certain moment une femme citée comme témoin est récusée par la partie civile parce que l'un des défenseurs de M. Decreux est son beau-fils. — Il ne semble pourtant pas qu'une belle-mère puisse être soupçonnée de favoriser son gendre.

Après un échange de propos plutôt vifs entre les avocats et des explications du ministère public, le Tribunal met l'affaire en délibéré. Le jugement sera rendu à une date ultérieure.